

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-222-1915 MESURES DIVERSES

n° 34-222-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

16 avril 1915

Numéro JO

n° 222 du 30/04/1915

Date du numéro

30 avril 1915

TEXTE INTÉGRAL

les nommés Bourale Gouled et Roblé Gouled, anciens Okhals Wardiek ont été réintégrés! dans leurs fonctions avec droit, en cette qualité, à une solde mensuelle de 60 francs à compter du 1er Avril 1915.